

**Rubrique 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / OU DE L'ENTREPRISE****1.1 Identification de produit**

Nom commercial : S-METOLASTAR  
Code du produit : 052-01

Autres moyens d'identification  
Identifiant Unique De  
Formulation (UFI): 50EF-VG4N-2109-H0G6

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation du produit : Herbicide

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société :	Life Scientific Ltd, Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road Dublin 4 Ireland	LIFE SCIENTIFIC FRANCE 11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest, France
Téléphone :	+353 (0) 1 2832024	N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Web :	<a href="http://www.lifescientific.com">www.lifescientific.com</a>	
Email :	<a href="mailto:info@lifescientific.com">info@lifescientific.com</a>	

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

En cas de d'urgence : Centre antipoison de Paris : 0140054848  
Voir <http://www.centres-antipoison.net/> pour les numéros d'urgence associés à d'autres provinces.

**Rubrique 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008**

Sensibilisation cutanée	Catégorie 1A	H317 (Skin Sens. Cat 1)
Lésion/Irritation oculaire.	Catégorie 2	H319 (Eye Irrit. 2)
Toxicité Aiguë aquatique	Catégorie 1	H400 (Aquatic Acute Cat 1)
Toxicité Chronique aquatique	Catégorie 1	H410 (Aquatic Chronic. Cat 1)

**2.2. Éléments d'étiquetage****Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008****Pictogrammes**

**Mention d'avertissement :**

Attention

**Mentions de danger :**

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
EUH208	Contient S-métolachlore. Peut déclencher une réaction allergique.

**Conseils de prudence :**

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les aérosols.
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée d'élimination des déchets.

**2.3. Autres dangers**

SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe1	Pour protéger les eaux souterraines et les eaux de surface, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du S-métolachlore à une dose supérieure à 1000 g de substance active /ha/an sur « maïs » (maïs, millet, moha, sorgho), « tournesol » et « soja ».
SPe2	Pour protéger les eaux de surface, ne pas appliquer ce produit sur parcelle drainée en période d'écoulement des drains.
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur « ananas », « canne à sucre », « haricots et pois écosés frais », « haricots et pois non écosés frais » et « porte-graines ».
SPe3	Pour protéger les eaux de surface, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur « maïs » (maïs, millet, moha, sorgho), « tournesol », « soja » et « betterave industrielle et fourragère ».

Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 48 heures.

Ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**Rubrique 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1 Substances**

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

**3.2 Mélanges**

Nom Chimique	N° CAS	N° EC	Classification (RÈGLEMENT (CE) No1272/2008)	Concentration (% P/p)
S-métolachlore	87392-12-9 (S-isomer) 178961-20-1 (R-isomer)	-	Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	86.5 %
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-[2,4,6-tris(1-phényethyl)phényl]-omega-hydroxy-	99734-09-5, 70559-25-0 or 104376-75-2	-	Aquatic Chronic 3; H412	1 – 5 %
Phénylsulfonate CAL	26264-06-2, 84989-14-0 or 90194-26-6 in (b) 78-83-1	247-557-8 in 201-148-0	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	1 – 5 %
Solvant naphtha (pétrole), aromatique lourd	64742-94-5	265-198-5	Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	1 – 5 %

**Rubrique 4. PREMIERS SECOURS**
**4.1 Description des premiers secours**

- Informations générales : En cas de troubles ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Traiter les symptômes. En cas de malaise, consulter un médecin en lui montrant l'emballage, ou l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.
- En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.
- En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.
- Contact avec la peau : Enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet et au savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact si présentes. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes: L'aspiration peut provoquer un œdème pulmonaire et une pneumonie.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible. Traiter de façon symptomatique. Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.

**Rubrique 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**
**5.1. Moyens d'extinction**

Pour les petits feux: Utiliser de l'eau pulvérisée, une poudre chimique, de la mousse extinctrice ou le dioxyde de carbone.

Pour les grands incendies: Utiliser de la mousse extinctrice résistante à l'alcool ou de l'eau pulvérisée. Évitez d'utiliser un jet d'eau direct, qui peut disperser ou propager le feu.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le produit contient des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (vapeurs toxiques et irritantes). L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome. Combattre l'incendie d'une distance sécuritaire et d'un endroit protégé. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir les récipients fermés exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.

**Rubrique 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir par moyen mécanique. Nettoyer et neutraliser la zone d'épandage, les outils et les équipements à l'aide de javel, savon et eau. Absorber les eaux de lavage et les ajouter aux déchets collectés. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant recyclage ou élimination.

**6.4 Référence à d'autres Rubriques**

Aucune donnée n'est disponible.

**Rubrique 7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.

**7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Pas de conditions spéciales de stockage requises. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée n'est disponible

**Rubrique 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Les limites d'exposition :**

Composant	Limites d'exposition	Type de valeur	Source
S-métolachlore	5 mg/m <sup>3</sup>	TWA	Fournisseur
Solvant naphta aromatique lourd	8 ppm 50 mg/m <sup>3</sup>	TWA	Fournisseur
2-méthylpropan-1-ol	50 ppm 150 mg/m <sup>3</sup>	VME	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation et l'emballage. Pour des usages commerciaux et/ou l'usage agricole, consulter l'étiquette du produit.

Protection respiratoire:	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
Protection de la peau :	Porter des vêtements résistant aux produits chimiques appropriés basé sur le potentiel de contact avec la peau. Laver toute partie du corps exposée avec de l'eau et du savon après avoir ôté les vêtements de protection. Décontaminer les vêtements de protection avant de les réutiliser. Porter un vêtement de protection imperméable, le cas échéant.
Protection des mains :	Porter des gants de protection. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.
Protection des yeux:	Suivez toutes les politiques spécifiques du site protection des yeux. Protection des yeux / du visage devraient être certifiés à la norme EN 166.
Mesures d'ordre technique :	Le confinement et / ou l'isolation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut pas être éliminée. Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser la ventilation des locaux. Évaluer l'exposition et utiliser des mesures supplémentaires appropriées pour maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des valeurs limite d'exposition. Si nécessaire, demander des conseils au service d'hygiène et sécurité du travail.
Mesures d'hygiène:	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant les pauses. Douche à la fin de la journée de travail. Décontaminer les vêtements de protection avant de les réutiliser.

## Rubrique 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les résultats sont sur une composition similaire.

Etat physique :	Liquide
Couleur :	Jaune clair à brun foncé.
Odeur :	Donnée non disponible
Seuil olfactif :	Non déterminé
Point de fusion/ point de congélation (°C) :	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition (°C) :	Donnée non disponible

Inflammabilité :	Donnée non disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation :	425 °C
Température de décomposition :	Donnée non disponible
Point d'éclair (°C) :	81 (Creuset fermé Pensky-Martens)
pH (10g/l à 20 °C) :	4-8
Viscosité (Dynamique) :	128 mPa.s à 20 °C 36,6 mPa.s à 40 °C
Viscosité (Cinématique) :	Donnée non disponible
Solubilité dans l'eau :	Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants :	Donnée non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Donnée non disponible
Pression de vapeur :	Donnée non disponible
Densité :	1.11 g/cm <sup>3</sup>
Densité de vapeur :	Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	
Taille des particules :	Donnée non disponible

## 9.2. Autres informations

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Explosifs :	Non explosif
Propriétés comburantes :	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Taux d'évaporation :	Donnée non disponible
Tension superficielle :	32,1 mN/m, 1 %, 20 °C

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

## Rubrique 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable quand il est utilisé dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les réglementations concernant le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en utilisation conforme

### 10.5. Matières incompatibles

Il n'y a pas de substances connues qui peuvent conduire soit à la formation de substances dangereuses soit à des réactions thermiques.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

## Rubrique 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

DL50 orale rat*(S-métolachlore):	2.149 mg/kg (femelle), 3.937 (mâle)
DL50 cutanée rat*(S-métolachlore):	> 2.020 mg/kg
CL50 inhalation rat*:	> 5.09 mg/L/4 h

\*Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

Irritation des yeux:	Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours (Lapin)
Irritation de la peau:	Pas d'irritation de la peau (Lapin)
Sensibilisation respiratoire ou Cutanée :	Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B (Cochon d'Inde)

Mutagénicité (S-métolachlore): Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.

Cancérogénicité (S-métolachlore): N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.

Toxicité pour la reproduction (S-métolachlore): Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.

Danger par aspiration (Solvant naphtha): Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE) (Phenylsulfonate CAL):  
Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT-RE) (S-métolachlore):  
La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

## Rubrique 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Les résultats sont sur une composition similaire.

CL <sub>50</sub> ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> ) (96 h):	8.8 mg/L
CE <sub>50</sub> ( <i>Daphnia magna</i> ) (48 h):	28.1 mg/L
CE <sub>50r</sub> ( <i>Raphidocelis subcapitata</i> ) (96h):	0.09 mg/mL
EC <sub>10</sub> ( <i>Raphidocelis subcapitata</i> ) (96h):	0.034 mg/mL
NOEC ( <i>Raphidocelis subcapitata</i> ) (96h):	0.022 mg/mL
CE <sub>50r</sub> ( <i>Lemnda gibba</i> ) (7 j) :	0.23 mg/mL
EC <sub>10</sub> ( <i>Lemnda gibba</i> ) (7 j) :	0.012 mg/mL
NOEC ( <i>Lemnda gibba</i> ) (7 j) :	0.0022 mg/mL

### 12.2. Persistance et dégradabilité

S-métolachlore:

Biodégradabilité :	Difficilement biodégradable.
Stabilité dans l'eau :	Dégradation par périodes de demi-vie: 53 - 147 j N'est pas persistante dans l'eau.
Stabilité dans le sol :	Dégradation par périodes de demi-vie: 12 - 46 j

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le S-métolachlore montre une moyenne mobilité dans le sol.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le S-métolachlore ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Produit:

Evaluation : Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1% ou plus.

**12.7. Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

**Rubrique 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets procédures d'élimination: Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets dans les égouts. Lorsque cela est possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.

Emballages contaminés: Vider les emballages. Rincer trois fois les emballages. Ne pas réutiliser les emballages vides. Les emballages vides doivent être collectés pour le recyclage local ou l'élimination des déchets.

**Rubrique 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air

**14.1. Numéro ONU :**

3082

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies :**

UN3082 = MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (S-métolachlore)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport :**

9

**14.4. Groupe d'emballage :**

III

**14.5. Dangers pour l'environnement :**

Matière dangereuse pour l'environnement

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucun(e)

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**



Aucune donnée n'est disponible

**Rubrique 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la Rubrique 3.**

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Le mélange ne contient pas de « substances extrêmement préoccupantes » (SVHC) publié par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) en vertu de l'article 57 de REACH  
<http://echa.europa.eu/web/guest/candidate-list-table>

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible.

**Rubrique 16. AUTRES INFORMATIONS****Informations supplémentaires :**

Texte complet des phrases H citées dans les sections 2 et 3 :

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes de manutention, stockage, utilisation, le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Les informations contenues dans ce document ne concerne que ce produit spécifique et ne peut être valable que si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.

Date de première version : 08/06/2017  
Date de la version actuelle : 07/10/2022